

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GF EUROPE
ISIN: FR0007025341
Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre de la gestion discrétionnaire, l'objectif FCP consiste en la maximisation du capital en privilégiant les investissements sur les marchés actions de l'Union Européenne sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. La recherche de cet objectif s'effectuera à travers une politique active d'allocation et de sélection d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement afin d'obtenir une performance nette de frais de gestion, à moyen terme, supérieure à celle mesurée par l'indicateur composite 50 % CAC 40 (dividendes nets réinvestis – en euro) et 50 % MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro).

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP, qui est de classification «Actions des pays de l'Union Européenne», est investi jusqu'à 100 % de son actif net (ou jusqu'à 110 % de l'actif net en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM français ou européens, et jusqu'à 30 % de son actif en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont sélectionnés par le gérant selon des critères quantitatifs (encours, performances, ...) et qualitatifs (spécificité des gérants, processus décisionnel d'investissement, ...).

Le degré minimum d'exposition au risque actions de l'Union Européenne est de 60 %.

Le FCP privilégiera les investissements dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement orientés vers les grandes capitalisations boursières, de tous secteurs.

Cependant, le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en petites et moyennes capitalisations européennes à hauteur de 40 % de son actif.

Les principales zones géographiques seront la France et les autres pays de l'Union Européenne.

La détention directe d'actions sera limitée à 15 % de l'actif du fonds.

Du fait de son caractère «NSK» et «DSK», le FCP détient, à hauteur de 10 % minimum de son actif, des actions de sociétés de capital risque, des parts de fonds communs de placement à risques et des parts de fonds communs de placement dans l'innovation, des actions de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, et des actions de sociétés non cotées.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 100 % de son actif. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne restera accessoire (inférieur à 10 %).

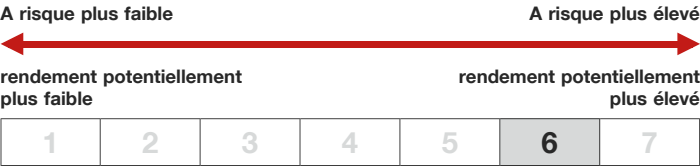
Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture des risques actions et de change, et/ou à titre d'exposition au risque actions, sans rechercher de surexposition.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 14 heures, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée et appliquée le premier jour ouvré suivant de la Bourse de Paris (VL J+1).

Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait notamment de l'investissement sur les marchés actions de l'Union Européenne.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,52 % de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **décembre 2021**.

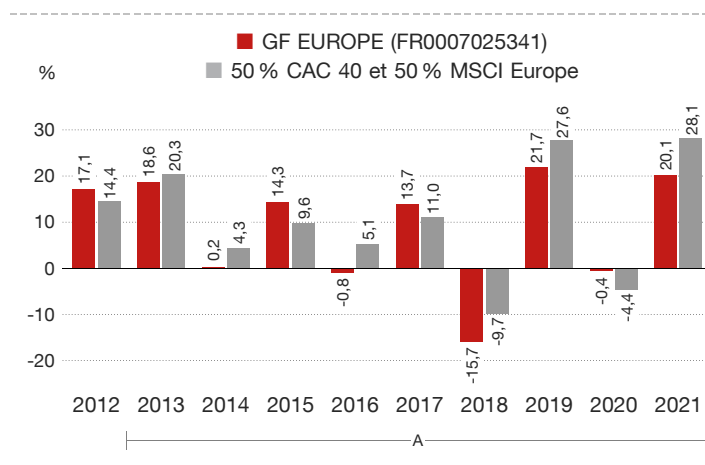
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GF EUROPE a été créé en 1998.

Les performances ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 1er février 2013.

- A L'indicateur de référence a été modifié le 1er février 2013 : les indices le composant sont calculés dividendes nets réinvestis depuis cette date.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : GI-information-web@generali-invest.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site www.generali-invest.com.

Fiscalité : Le FCP est éligible aux contrats d'assurance dits « NSK » et aux contrats d'assurance dits « DSK ». Selon votre régime fiscal, les plusvalues et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2022.